

F02 - La mise en place d'aménagements scolaires : ou comment pallier les troubles cognitifs ?

Outils d'évaluation et de compensation



PROBLEMATIQUE

La loi du 11 février 2005 assure le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile et à un parcours scolaire continu et adapté. Les notions d'accessibilité et de compensation y sont centrales. Ainsi, tout élève ayant une reconnaissance de handicap peut bénéficier d'aménagements de sa scolarité au titre de la compensation.

Les troubles cognitifs retentissent dans les apprentissages mais également sur la confiance en soi de l'élève. Il est donc essentiel de mettre en place des aménagements de la scolarité. L'élève pourra ainsi s'adapter et apprendra à contourner ses difficultés par l'utilisation de ses forces. Ceci lui permettra alors de connaître des succès aussi bien sur le plan scolaire, professionnel ou social et ainsi de favoriser son estime de soi.



OBJECTIFS

Développer des pratiques pédagogiques pour motiver l'enfant et restaurer son estime de soi.

Connaître les différents aménagements possibles selon les troubles.

Disposer des connaissances pour les adapter en fonction du contexte et de l'élève.



COMPETENCES VISEES

Savoir repérer les caractéristiques des différents troubles des apprentissages.

Être en capacité d'aménager l'environnement pour le rendre moins anxiogène et plus compréhensible.



PROGRAMME

- Adapter l'environnement :
 - Face aux troubles de la lecture ;
 - Face aux troubles de l'écriture ;
 - Face aux troubles du langage oral ;
 - Face aux troubles du repérage spatial ;
 - Face aux troubles de la mémoire de travail ;
 - Face aux troubles attentionnels ;
 - Face aux troubles sensoriels ;
- Lien avec l'établissement scolaire ;
- Travail en partenariat avec les différents intervenants.



PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Professionnels œuvrant auprès de personnes ayant des troubles des apprentissages ;
- Professionnels travaillant dans des structures spécialisées ;
- Professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, soignants, éducateurs...) ;
- Professionnels de l'enseignement / de l'éducation / de la formation.

Pré-requis : Connaissances sur les troubles des apprentissages.



MODALITE D'EVALUATION

- Evaluation des acquis ;
- Evaluation satisfaction.

*Note moyenne attribuée par les stagiaires
précédents : 8,9/10*



METHODE

- Apports théoriques ;
- Formation concrète et pratique ;
- Etudes de cas, diffusion de films ;
- Temps d'échanges et remise des supports de formation.

Durée : 2 journées

Dates et lieux : Dans nos locaux les 14 et 15 mai 2024 – En établissement sur demande

Tarifs : Formation continue 550€ - Libre 440€ - En établissement 3850€

Intervenant(e) : Anaëlle CABIEU ou Lison BERNARD - Psychologue